

JUNGERS (*François*), Commissaire de district (Arlon, 22.10.1851-Ixelles, 7.10.1904). Fils de Pierre et de Breyer, Catherine.

Engagé pour un terme de huit ans au 6^e régiment de ligne, alors qu'il n'a même pas accompli sa quatorzième année, il devra attendre le 15 janvier 1868 avant de pouvoir être nommé sergent. Il gravit rapidement tous les échelons inférieurs et, le 15 décembre 1873, accédant au grade d'officier, il passe comme sous-lieutenant au 1^{er} régiment de ligne. En 1879, il est admis à l'École de Guerre et promu lieutenant. Trois ans plus tard, il réussit l'examen d'adjoint d'état-major et est attaché à l'Institut cartographique militaire en janvier 1884. Le 10 avril de l'année suivante, il est nommé capitaine de 2^e classe dans le corps d'état-major.

Après la constitution de l'État Indépendant du Congo, Jungers est pressenti pour aller procéder à des levés de terrain dans les régions du Bas-Congo. Il accepte avec enthousiasme et s'embarque le 29 août 1885 sur l'*Afrikaan*, qui le dépose à Banana le 22 septembre. Placé à la tête de la brigade topographique chargée d'effectuer le levé cadastral des propriétés de l'État entre Banana et Vivi, il a sous ses ordres les lieutenants G. Le Marinel et Liénart. Après avoir établi le levé de Banana, il poursuit ses travaux à Vivi et dans la région voisine et va ensuite rejoindre le capitaine A. de Macar, chargé d'une mission analogue à Boma. Le Gouverneur général le désigne pour remplir les fonctions d'officier du ministère public près le tribunal d'appel, et Jungers rentre en Europe à l'expiration de son terme de service, le 22 août 1888.

Le 23 mars 1889, un décret du Roi-Souverain le nomme commissaire de district de 1^{re} classe, et le 11 avril suivant il reprend le chemin de l'Afrique, où il dirigera le service chargé de l'établissement de la carte topographique du Bas-Congo. A partir de mai 1890, il est délégué à la Commission de délimitation des frontières et son retour en Belgique a lieu le 17 décembre suivant.

A Flessingue, il s'embarque une troisième fois pour l'Afrique le 3 avril 1891. En novembre, il est chargé d'assumer la direction des travaux de défense et nommé en même temps délégué du Commissaire royal pour la délimitation du Bas-Congo. Tombé gravement malade en novembre 1892, il doit abandonner la tâche entreprise et rentre définitivement en Belgique le 22 décembre. Il est titulaire de l'Étoile de Service à deux raies et a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold le 20 août 1888. Le Gouvernement portugais lui a décerné, en juillet 1891, la croix de chevalier de l'Ordre du Christ.

2 juillet 1949.
A. Lacroix.

A. Chapaux, *Le Congo*, éd. Ch. Rozen, Bruxelles, 1894, pp. 120, 387. — H. Depester, *Les pionniers belges au Congo*, éd. Duculot, Tamines, 1927, p. 61. — E. Devroey et E. Vanderlinden, *Le Bas-Congo, artère vitale de notre Colonie*, Bruxelles, 1938, p. 30.